

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF SA
SA AU CAPITAL DE 10 268 973 DT
GP1 Km 35 Grombalia 8030
RC : B139271997 / MF : 6874X/A/M/000

**PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2014**

L'an deux mille Quatorze, et le mardi 17 juin à 15 heures, les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF SA, Société Anonyme au capital social de **10.268.973 DT**, se sont réunis à l'hôtel GOLDEN TULIP Gamarth sis à Tunis, suite à la convocation faite par le Président du Conseil d'Administration Monsieur Bassem LOUKIL dans les délais. Par leur présence, tous les actionnaires donnent quitus au Président du Conseil d'Administration concernant toute irrégularité pouvant toucher les formalités de leur convocation.

Le commissaire aux comptes a été dûment convoqué par le Président du Conseil d'Administration pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actions représentées.

Monsieur Bassem LOUKIL, en qualité de Président de la séance, souhaite la bienvenue aux actionnaires présents puis propose à l'assemblée, qui accepte, la composition du Bureau comme suit :

Monsieur Bassem LOUKIL, Président

Monsieur Ahmed Amine KSENTINI, est appelé à assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Mohamed Guigua et la Monsieur Abderraouf BOUZOUITA sont désignés par les actionnaires en tant que scrutateurs de la séance.

Le président soumet à l'examen du Bureau :

- Les avis de convocations des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire parus au JORT N° 64 du 29 Mai 2014 et aux journaux quotidiens (le Quotidien et Chourouk du 24 Mai 2014).
- La feuille de présence.
- Le projet des résolutions.

Par référence à la feuille de présence dûment certifiée par le bureau, le Président déclare que les actionnaires présents ou représentés détiennent 64,68% du capital social de la société.

Le Quorum étant assuré, l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour soumis à son examen et ainsi détaillé :

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Général et spécial du Commissaire aux Comptes
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.

6. Approbation des états financiers Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité Permanent d'audit pour l'exercice 2014.
10. Renouvellement du mandat du Commissaire Aux Comptes.
11. Réélection des administrateurs représentant les petits porteurs.
12. Déclaration des postes occupés par les Administrateurs au sein des autres sociétés.
13. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, approuve le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2013 faisant ressortir un total bilan de 18.238.643 DT avec un bénéfice net de 485.592 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations effectuées en 2013 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales détaillées comme suit :

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2013 :

1. La réalisation au 31/12/2013 d'un chiffre d'affaires par la Société GIF FILTER hors taxes de 73.810 DT avec la Société filiale GIF DISTRIBUTION SARL ;
2. La société GIF FILTER SA, a enregistré, au cours de l'année 2013, des achats auprès de la société GIF DISTRIBUTION SARL, pour un montant hors taxes de 273.866 DT.
3. La société GIF FILTER SA a effectué la transaction suivante avec la société « ARTES S.A » :
 - Réparation du matériel roulant pour un montant toutes taxes comprises de 5.765 DT.
 - Acquisition de deux véhicules de transport auprès de la société AURES AUTO pour un montant de 68.592 DT.
 - Acquisition d'un véhicule de transport d'occasion et de matériel informatique pour un montant global hors taxe de 42.211 DT auprès de la société GROUPE AUDIO COM SARL.

Les Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- La société a servi à son ancien Président Directeur Général un salaire brut de 107.126 DT pour la période qui s'étend entre Janvier 2013 et Septembre 2013.

- La société a servi à son Directeur Général Adjoint monsieur Mohamed JAZIRI un salaire brut avec les charges y afférentes de 23.425.816 DT pour la période qui s'étend entre Novembre 2013 et décembre 2013.
- Des Jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. La charge globale brute annuelle de la dite rémunération est de 35.000 DT.
- La Charge brute des Jetons de présence alloués aux membres comité permanent d'audit est de 15.000 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2013 s'est soldé par un bénéfice net de 485.592 DT décide de l'affecter 485.592 DT comme suit :

Résultat de l'exercice	485.592
Résultat Reporté	927.629
Résultat à affecter	1.413.221
Réserve Légale	70.661
Bénéfice Distribuible	1.342.560
Reserve pour Réinvestissement 2013	145.000
Dividendes 0,100/ action	1.026.897
Résultat Reporté	170.663

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,100 TND par action, soit un montant total de 1.026.897 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du 15/07/2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2014 à un montant brut global de trente cinq milles dinars (35.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014 à un montant brut global de Quinze Mille Dinars (15.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 en soulignant que ledit exercice s'est soldé par un total bilan de 18.279.425 DT et un bénéfice net consolidé de 488.512 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire Aux Comptes la société Cabinet KPMG vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Mr Moncef BOUSANNOUGUA, le Gérant de la société Cabinet KPMG SARL, accepte le dit renouvellement et remercie la société pour la confiance qui lui a été accordée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, suite au résultat de vote des actionnaires, décide de nommer monsieur **Mohamed MAMOUN GUIGUA** titulaire de la CIN N°055003550 délivrée le 22/01/1997 et monsieur **Abderraouf BOUZOUITA** titulaire de la CIN N°00538892 Délivrée le 22/09/2008 comme étant des nouveaux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois années arrivant à expiration à l'occasion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à toute autre personne déléguée pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 h.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé un procès verbal qui a été signé par le Bureau de l'Assemblée.

SIGNATURES:

LE PRESIDENT
Mr. Bassem LOUKIL

LE SECRETAIRE
Mr. Ahmed Amine KSENTINI

LES SUCRUTATEURS :

Mohamed Mamoun Guigua

Abderraouf BOUZOUITA

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF SA

SA AU CAPITAL DE 10 268 973 DT

GP1 Km 35 Grombalia 8030

RC : B139271997 / MF : 6874X/A/M/000

**PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 JUIN 2014**

L'an deux mille Quatorze, et le mardi 17 juin à 16 heures, les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF SA, Société Anonyme au capital social de **10.268.973 DT**, se sont réunis à l'hôtel GOLDEN TULIP Gamarth sis à Tunis, suite à la convocation faite par le Président du Conseil d'Administration Monsieur Bassem LOUKIL dans les délais. Par leur présence, tous les actionnaires donnent quitus au Président du Conseil d'Administration concernant toute irrégularité pouvant toucher les formalités de leur convocation.

Le commissaire aux comptes a été dûment convoqué par le Président du Conseil d'Administration pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actions représentées.

Monsieur Bassem LOUKIL, en qualité de Président de la séance, souhaite la bienvenue aux actionnaires présents puis propose à l'assemblée, qui accepte, la composition du Bureau comme suit :

Monsieur Bassem LOUKIL, Président

Monsieur Ahmed Amine KSENTINI, est appelé à assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur Mohamed Guigua et la Monsieur Abderraouf BOUZOUITA sont désignés par les actionnaires en tant que scrutateurs de la séance.

Le président soumet à l'examen du Bureau :

- Les avis de convocations des actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire parus au JORT N° 64 du 29 Mai 2014 et aux journaux quotidiens (Le Quotidien et Chourouk du 24 Mai 2014).
- La feuille de présence.
- Le projet des résolutions.

Par référence à la feuille de présence dûment certifiée par le bureau, le Président déclare que les actionnaires présents ou représentés détiennent 64,68% du capital social de la société.

Le Quorum étant assuré, l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour soumis à son examen et ainsi détaillé :

ORDRE DU JOUR :

1. L'augmentation du capital social par l'incorporation de réserves.
2. La dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général.
3. Précision du Nom Commercial de la société.
4. Mise à jour des statuts et approbation de son nouveau texte.

5. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social par l'incorporation de réserves.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social par l'incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de 145.000DT et d'une partie des Résultats Reportés d'un montant de 28.316 DT pour le porter de 10.268.973 DT à 10.442.289 et ce par l'émission de 173.316 actions gratuites d'une valeur nominale de 1 Dinars à raison de 4 Actions nouvelles pour 237 actions anciennes.

Cette Augmentation du capital sera réalisée au cours de l'exercice 2014.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01 Janvier 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général.

A cet effet l'Assemblée fait appel au Conseil d'Administration pour procéder aux nominations nécessaires afin de se conformer aux nouvelles dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de préciser le nom de la société GIF FILTER comme étant un nom commercial de la société et effectuer les procédures nécessaires à l'inscription de ce nom commercial aux documents juridiques de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier en conséquence les articles 2, 6, 21 et 22 des statuts.

A cet effet l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le nouveau texte des statuts mis à jour à la date de la présente Assemblée, annexé au présent procès verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à toute autre personne déléguée pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 h.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé un procès verbal qui a été signé par le Bureau de l'Assemblée

SIGNATURES:

LE PRESIDENT

Mr. Bassem LOUKIL

LE SECRETAIRE

Mr. Ahmed Amine KSENTINI

LES SUCRUTATEURS :

Mohamed Mamoun Guigua

Abderraouf BOUZOUITA



GIF FILTER

BILAN APRES AFFECTATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

Exprimé en Dinar Tunisien

ACTIFS	déc-13	déc-12
ACTIFS NON COURANT		
<i>Actifs Immobilises</i>		
Immobilisations Incorporelles	325 690	325 690
Moins Amortissement	-307 133	-234 521
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	18 557	91 168
Immobilisations Corporelles	15 419 069	15 133 199
Moins Amortissement	-11 503 766	-11 063 423
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	3 915 303	4 069 776
Immobilisations Financières	180 000	179 711
Moins Provisions	-50 000	-50 000
<i>Immobilisations financières nettes</i>	130 000	129 711
<i>Total Des Actifs Immobilisés</i>	4 063 859	4 290 655
Autres Actifs Non Courants	0,000	0,000
Total Des Actifs Non Courants	4 063 859	4 290 655
ACTIFS COURANTS		
Stocks	5 201 507	5 844 310
Moins Provisions	-166 065	-166 065
Stocks nets	5 035 442	5 678 245
Clients et Comptes Rattaches	6 033 581	6 110 981
Moins Provisions	-2 280 103	-1 853 758
Clients nets	3 753 477	4 257 223
Autres Actifs Courants	304 818	336 114
Moins Provisions	-31 577	-31 577
Autres Actifs Courants	273 242	304 537
Placements Et Autres Actifs Financiers	357 631	495 703
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	4 754 992	3 795 143
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	14 174 783	14 530 851
TOTAL DES ACTIFS	18 238 643	18 821 506



GIF FILTER

Exprimé en Dinar Tunisien

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	déc-13	déc-12
CAPITAUX PROPRES		
Capital Social	10 268 973	9 999 000
Réserves	4 116 598	4 264 450
Autres Capitaux Propres	678 899	576 545
Résultats Reportés	170 663	927 629
Total Capitaux Propres Après affectation	15 235 133	15 767 624
PASSIFS		
Passifs Non Courants		
Provisions Pour Risque	0	0
Total Des Passifs Non Courants	0	0
Passifs Courants		
Fournisseurs Et Comptes Rattaches	911 662	1 011 686
Autres Passifs Courants	2 091 847	2 042 197
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	0	0,000
Total Des Passifs Courants	3 003 509	3 053 883
Total Des Passifs	3 003 509	3 053 883
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	18 238 643	18 821 506



GIF FILTER

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice 2013

Libellés	Capital Social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fond social	Réserve de régularisation du cours	Autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Dividendes	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2012 Avant affectation	9 999 000	817 486	1 174 552	1 076 061	492 897	250 000	67 795	523 512	53 033	0	1 346 952	966 236	16 767 524
Affectation des résultats AGO du 21/06/2013		115 659		270 000						999 900	-419 323	-966 236	0
Soldes au 31/12/2012 Après affectation	9 999 000	933 145	1 174 552	1 346 061	492 897	250 000	67 795	523 512	53 033	999 900	927 629	0	16 767 524
Augmentation du capital par incorporation des réserves selon AGE du 21/06/2013	269 973			-269 973									0
Prélèvement sur Fond social					-93 539								-93 539
Subventions d'investissement inscrites en résultat									189 530				189 530
Résorption Subventions									-87 176				-87 176
Distribution des dividendes (0,100 par action)										-999 900			-999 900
Résultats de l'exercice 2013												485 592	485 592
Soldes au 31/12/2013 Avant affectation	10 268 973	933 145	1 174 552	1 076 088	399 358	250 000	67 795	523 512	155 387	0	927 629	485 592	16 262 031
Affectation des résultats AGO du 17/06/2014		70 661		145 000						1 026 897	-756 966	-485 592	0
Soldes au 31/12/2013 Après affectation	10 268 973	1 003 806	1 174 552	1 221 088	399 358	250 000	67 795	523 512	155 387	1 026 897	170 663	0	16 262 031